



Société Suisse des Auteurs
Schweizerische Autorengesellschaft
Società Svizzera degli Autori

N° 73 été 2004



dire

Culture et agriculture: même combat?

En 1993, en prévision des Jeux olympiques 1994, le Conseil fédéral troquait les quotas de distribution de films sur grand écran en Suisse contre un droit d'atterrissage à Atlanta pour la défunte Swissair. Cet étrange marchandage nous est révélé par Ivan Bernier dans le troisième *Tiré-à-Part* de la SSA « La bataille de la diversité culturelle ».

Le sujet est à tel point d'actualité qu'il en est presque devenu rébarbatif. Longtemps, on a parlé de « l'exception culturelle », une notion débattue au sein d'un cortège d'abréviations parfois nébuleuses (OMC, GATT, AGCS, AML...). Voilà maintenant que sa sœur cadette – la « diversité culturelle » – fait son apparition et trouble encore plus les esprits.

Soyons toutefois vigilants: ce qui se joue dans les couloirs de certaines organisations internationales n'a rien à voir avec la sémantique. De fait, on n'est plus très loin du combat de nos paysans pour leur survie. En termes simples: là où il y a une subvention, il y a une distorsion de la concurrence. Or les accords internationaux ne tolèrent pas cette distorsion. Dans cette perspective, les paysans européens feraient ombre à leurs collègues d'outre-mer, comme les cinéastes européens feraient obstacle aux investissements américains dans le cinéma. Si aujourd'hui les subventions agricoles sont en danger, demain celles à l'audiovisuel pourraient subir le même sort. Sans aucun état d'âme...

Pour briser le cercle du donnant-donnant, il convient de redéfinir le « produit culturel » et de le déplacer hors du champ des négociations commerciales: par exemple au sein de l'UNESCO, organisation qui a justement pour objectif la préservation des biens culturels matériels et immatériels. Dans son article, Ivan Bernier nous fait comprendre que la tour d'ivoire est assiégée, qu'il faut descendre dans l'arène. Pas pour nier la dimension économique de la création audiovisuelle, mais pour rappeler que dans l'esprit et le cœur de beaucoup de créateurs européens, il s'agit surtout de raconter *nos* histoires à *nos* peuples, avant d'en tirer un profit financier.

C'est une nuance de taille. Il n'est pas certain qu'elle ait sa place dans le cadre des discussions de l'OMC. Elle devrait trouver la sienne au sein de l'UNESCO. Soucieuse de ces enjeux, la SSA entend prendre part au débat et vous invite à y participer: culture – bientôt même combat que l'agriculture?

Denis Rabaglia
Président de la Commission communication et publications

PS: Depuis, la compagnie Swiss n'exploite plus de liaison avec Atlanta...



Coup d'œil

savoir

- 2 Le titulaire des droits et la durée de la protection
- 2 Assemblée générale de la SSA 2004
- 3 Les sociétés et associations internationales dans le droit d'auteur

comprendre

- 4 Face-à-face
Philippe Saire et Foofwa d'Imobilité, chorégraphes romands

CRÉER

- 6 Editer le théâtre romand
- 6 Les concours actuels de la SSA

aimer

- 7 Les prix SSA et SUISSIMAGE à Nyon et Fribourg
- 7 TEXTES → en → SCENES
Les lauréats
- 8 Regards croisés
Antoine Jaccoud sur *Paul s'en va* d'Alain Tanner

SE SOUVENIR

- 9 Notre service de dépôt d'œuvres
- 9 Les réductions avec notre carte de membre





Assemblée générale 2004 de la SSA

Elle s'est tenue le 5 juin 2004 au Théâtre de Vidy-Lausanne en présence d'une soixantaine de membres et d'invités. Après les rapports du président Claude Champion et du directeur Pierre-Henri Dumont, l'assemblée a approuvé à l'unanimité le rapport annuel et les comptes 2003, suivant sur ce dernier point le rapport de l'Organe de contrôle.

Elle a renouvelé pour trois ans les mandats d'administrateur de Fabienne Berger, Gérald Chevolet, Philippe Cohen, Louis Crelier et Marcel Schuepbach. L'assemblée a en outre élu une nouvelle administratrice, Isabelle Daccord (théâtre), qui remplace Richard Gauteron, ce dernier ayant été chaleureusement remercié pour son engagement en faveur des auteurs.

M^e Philippe Zoelly a ensuite présenté le bilan du Fonds de prévoyance (Fondation Fonds de secours SSA en faveur des auteurs), dont il est le président. Les mandats de Christiane Kolla et Emanuelle delle Piane au sein du Conseil de fondation ont été renouvelés pour trois ans, alors qu'Antoine Jaccoud (auteur dramatique et scénariste) a été élu pour un mandat de trois ans en remplacement de Robert Rudin, démissionnaire.

Ensuite, l'assemblée a approuvé pour l'an 2004 la reconduction des taux de retenues affectés aux différents fonds de la SSA: Fonds de prévoyance 3,9%, Fonds de solidarité 0,1% et Fonds culturel 6,0%.

Avant l'apéritif et le repas, l'assemblée a pris fin avec une prestation chorégraphique surprenante et remarquable de l'ensemble Danse-Habile, des danseurs intégrant des personnes handicapées à leur travail.

Isabelle Daccord.



Photo: Roberto Ackermann

Notions de base du droit d'auteur

Le titulaire des droits et la durée de la protection

Dans notre ordre juridique, seule la personne physique qui a créé l'œuvre est auteur (art. 6 LDA). Ainsi, ce n'est jamais l'employeur, ni le mandant, ni celui qui passe commande, mais toujours l'individu qui donne forme à un acte de l'esprit qui est le titulaire originaire du droit d'auteur.

Les personnes morales (sociétés de production, par exemple) ne sont jamais considérées comme des auteurs. Tout au plus peuvent-elles devenir titulaires de certains droits d'auteur par cession, si la personne physique qui a créé l'œuvre les leur transfère.

Tant que le contraire n'est pas prouvé, c'est la personne désignée sur les exemplaires de l'œuvre qui est considérée comme étant l'auteur. Cette désignation peut se faire par le nom de l'état civil ou par un pseudonyme.

Plusieurs auteurs peuvent être à l'origine d'une œuvre commune (art. 7 LDA). Ils sont alors coauteurs et le droit d'auteur leur appartient en commun.

Lorsqu'une personne transforme, adapte ou traduit une œuvre préexistante d'un autre auteur, on est en présence d'une œuvre dite dérivée. Pour qu'une telle œuvre soit protégée, il faut qu'elle remplisse les conditions posées par la loi, notamment qu'elle ait un caractère individuel, dans la forme ou dans la conception des modifications. La personne physique qui crée une œuvre dérivée a la qualité d'auteur et détient pleinement le droit d'auteur sur son œuvre. Elle ne pourra toutefois pas exercer ses droits en totale liberté, car les droits sur l'œuvre préexistante sont réservés. L'adaptateur (ou le traducteur) devra donc obtenir au préalable l'accord de l'auteur de l'œuvre préexistante et/ou de ses ayants droit pour pouvoir utiliser l'adaptation ou la traduction qu'il en a tirée.

La durée de la protection

La protection s'acquiert dès la création de l'œuvre, dès que l'œuvre existe, et non à sa divulgation (29 LDA). La protection du droit d'auteur est limitée



dans le temps. Elle prend fin le 31 décembre de la 70^e année qui suit le décès de l'auteur.

Si l'œuvre a été créée par plusieurs auteurs, la protection prend fin septante ans après le décès du dernier coauteur survivant (art. 30 LDA). Cependant, pour calculer la durée de protection des œuvres audiovisuelles, on ne prend en considération que la date de décès du réalisateur (art. 30 LDA).

Succession

Les héritiers d'un auteur décédé deviennent titulaires par succession des droits de l'auteur. Ils acquièrent non seulement les prérogatives patrimoniales, mais également les prérogatives qui relèvent du droit moral. Il leur appartiendra donc notamment de délivrer des autorisations d'utilisation, de négocier d'éventuelles nouvelles cessions, de défendre les œuvres protégées contre des atteintes à leur intégrité ou à la personnalité de l'auteur décédé.

Domaine public

Une fois le délai de protection échu, les œuvres font partie du domaine public. Elles peuvent dès lors être utilisées librement par ceux qui le souhaitent.

Pour en savoir plus sur le droit d'auteur, consultez www.ssa.ch (rubrique portrait / droit d'auteur).

Les sociétés et associations internationales dans le droit d'auteur

Afin de faciliter les rapports entre les différentes sociétés de gestion internationales, plusieurs institutions ont été créées au fil du temps.

CISAC

Par ordre d'ancienneté, il y a d'abord la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs), dont le siège est à Paris. Cette association, créée il y a plus de cinquante ans, regroupe actuellement près de deux cents sociétés du monde entier, actives dans tous les domaines artistiques.

A part les structures traditionnelles d'une association (assemblée générale, conseil d'administration et bureau exécutif), la CISAC est organisée en différentes commissions répertoriées comme suit:

- Les *commissions techniques* représentent les secteurs de radiodiffusion, de distribution et du répertoire dramatique, littéraire et audiovisuel.
- La *commission juridique*, composée d'un nombre limité de participants nommés par le conseil d'administration, étudie les différents problèmes juridiques posés aux sociétés et fait régulièrement un tour d'horizon de l'évolution des différentes législations nationales et internationales.
- Les *comités régionaux* (en principe un par continent) discutent de l'évolution de problèmes spécifiques aux régions. Y participent exclusivement les représentants des régions concernées.
- Les *conseils internationaux des auteurs* réunissent tous les deux ans des auteurs pour évoquer des problèmes

plus spécifiques de leur travail d'auteur.

Chacun de ces différents organes traite de sujets différents ayant trait aux problèmes de gestion du droit d'auteur.

La CISAC joue évidemment un rôle primordial dans la vie des sociétés de gestion. Malheureusement, depuis un certain nombre d'années, les sociétés de gestion de musique y ont pris une position dominante, non sans une certaine forme d'arrogance vis-à-vis des autres sociétés non musicales. Le système de cette association, très peu démocratique, est reflété par le fait que chaque société dispose d'un nombre de voix en rapport avec son importance économique. Ainsi les sept plus grosses sociétés de la CISAC (sociétés de musique) disposent de la majorité absolue, avec plus de 75% des voix!

Tant que ces sociétés agissaient dans l'intérêt de l'ensemble des auteurs, cela pouvait fonctionner. Ce n'est plus le cas actuellement, et on doit bien constater une dérive du fonctionnement de cette institution. Aussi, le besoin de changement s'est fait pressant: il est prévu de présenter à la prochaine assemblée générale de la CISAC un projet de réforme sérieuse de ses statuts.

AIDAA

La deuxième association importante pour la SSA est l'AIDAA (Association internationale des auteurs de l'audiovisuel), créée à Bruxelles il y a un peu plus de vingt ans. Elle a été fondée afin de pallier le manque d'actions de la CISAC dans le domaine audiovisuel.



Une autre particularité est le fait que l'AIDAA accueille non seulement les sociétés de gestion, mais aussi les différentes guildes et syndicats nationaux actifs dans le domaine de l'audiovisuel.

Les tâches principales de l'AIDAA consistent en des actions de lobbying, de promotion des œuvres audiovisuelles ainsi que de protection accrue de ses auteurs.

Cette association regroupe près de quarante sociétés de gestion et/ou de syndicats. En principe, elle n'intervient pas dans les domaines techniques qui sont du ressort de la CISAC ou de la SAA.

SAA

Cette dernière association (Société des auteurs de l'audiovisuel) regroupe moins de dix sociétés de gestion des droits audiovisuels en Europe. Son but est de faciliter la perception de ces droits en se réunissant et d'améliorer certaines techniques et outils nécessaires à la perception des droits audiovisuels.

Pierre-Henri Dumont, Directeur de la SSA

La SSA au Festival de Locarno

Palmarès du concours «Bourses SSA 2004 pour le développement de scénarios de longs métrages de fiction»

La proclamation et la remise des prix aux lauréats auront lieu le **mardi 10 août à 18 h 30** dans les jardins ou les salons du Grand-Hôtel. A la suite, la Fondation SUISA pour la musique décernera son prix de la meilleure musique de film à un

compositeur suisse. Les deux sociétés auxquelles se joint SUISSIMAGE offriront vers **19 h** leur traditionnel apéritif. La chanteuse tessinoise Lucia Albertoni et son groupe agrémenteront cette manifestation.

Nouveau

Stand SSA/SUISSIMAGE au Palazzo Sopracenerina, centre d'accueil et

d'information du festival sur la Piazza Grande

Pour la première fois, nos collaborateurs Carlo Capozzi et Marinella Bertelli seront sur place depuis le début du Festival jusqu'au 12 août pour vous accueillir et répondre à toutes vos questions sur les droits d'auteur. De plus, un accès internet sera mis à disposition des intéressés. Nous nous réjouissons de votre visite!



Footwa d'Imobilité et Anja Schmidt dans *Perform.dancerun.2*.

Philippe Saire dans son solo *Jour de Fuite*.



comprend

Face-à-face

Philippe Saire

Deux générations et deux personnalités qui tracent chacune une voie originale dans le milieu de la danse indépendante romand.

Philippe Saire, 46 ans, est un chorégraphe implanté à Lausanne avec son lieu, le Théâtre Sévelin 36, et sa propre compagnie. Footwa d'Imobilité, chorégraphe et danseur genevois de 35 ans, travaille à nouveau à Genève, après avoir mené une prestigieuse carrière de danseur à l'étranger. Chacun se souvient de sa première pièce en tant que chorégraphe. Chacun parle de sa pratique d'hier et de ses préoccupations d'aujourd'hui, dans un contexte politique et économique toujours mouvant.

Photo: Tamara Vignati

Il y a vingt ans, le chorégraphe lausannois crée son premier spectacle, *Encore torride*. Philippe Saire se souvient: « Ma demande de subvention a été refusée par Pro Helvetia, qui a estimé que nous n'étions pas des "professionnels". Mais personne dans le canton de Vaud ne vivait exclusivement de la danse. L'argent minimal de cette première production s'est dégoté à gauche et à droite, et je ne sais même plus comment j'ai réussi à salarier mes danseurs 1000 francs par mois. »

Zoom arrière sur les années quatre-vingt. Philippe Saire est instituteur et prend une année sabbatique. Son objectif: suivre à Paris des cours de danse et se lancer dans la chorégraphie. « Ma formation de danseur s'est faite sur le tas et le tard... Quand je suis rentré de Paris, j'ai dû trouver une énergie très forte pour monter cette première pièce. Il a fallu tout construire, une compagnie et une structure administrative, dans une solitude complète et quasi à l'aveugle. Tout inventer, jusqu'au contrat des danseurs. Je n'avais aucune affiliation, aucune structure à qui demander conseil. »

Footwa d'Imobilité a fait un chemin sensiblement différent. Interprète remarqué au Ballet Junior de Genève, il part se former à l'étranger et devient l'un des danseurs fétiches de Merce Cunningham. Lorsqu'il décide de développer son propre travail, il a 29 ans et un passé de danseur prestigieux. Basé à New York, le danseur est invité à Genève par l'Association pour la danse contemporaine (ADC) à présenter une carte blanche. « Une opportunité géniale », se souvient Footwa. A Genève, la danse n'est déjà plus à l'état sauvage: des artistes comme Noemi Lapzeson, puis Fabienne Abramovich, Laura Tanner ou encore Guilherme Botelho ont tracé des voies. Footwa, lui, a tout à prouver en tant que jeune chorégraphe. « J'étais

Photo: Mario de Curto

et Foofwa d'Immobilité

Photo: Steve Juncker



Foofwa d'Immobilité

une curiosité, "le danseur genevois de Merce Cunningham". On attendait de voir ce que j'allais présenter en tant que chorégraphe. Les réactions ont été contrastées: soit un intérêt pour mon travail personnel, soit la déception de ne pas retrouver le danseur de Merce dans Foofwa.» Invité un peu partout à présenter ses solos, le chorégraphe a réussi à intégrer les bons réseaux, comme par exemple les Repérages de Danse à Lille.

Quand les volontés individuelles sont le moteur du politique

Philippe Saire se souvient que dans les années quatre-vingt, le public «débarquait sur la planète danse contemporaine». Le chorégraphe était à l'initiative de l'Association vaudoise pour la danse contemporaine (AVDC), dont l'objectif premier était de constituer un public. Aujourd'hui, il réserve avant ses spectacles des temps de dialogue et de rencontre public-artistes. «Le public a envie d'être éclairé et guidé face à un spectacle de danse contemporaine.» Qui dit public dit presse, et qui dit presse dit intérêt politique. «A Lausanne, poursuit le chorégraphe, ce qui a fait avancer la danse sur un plan politique, ce sont des artistes tels que Fabienne Berger, Diane Decker ou moi-même, qui nous sommes battus pour nous faire entendre. Les volontés individuelles sont finalement devenues des volontés politiques.»

Etre programmé dans une structure est un signe de reconnaissance pour les artistes. Foofwa le confirme. «Avoir été programmé dans une structure forte comme l'ADC, puis immédiatement après dans le Festival de La Bâtie, a été un formidable coup de pouce. Vivre de la danse était plus aisé à Genève qu'à New York, et c'est pour cela que je suis revenu en Suisse en 2002. Il est vrai qu'il y a maintenant un milieu et un public autour de la danse contemporaine. La difficulté réside aujourd'hui dans la résistance aux spectacles atypiques, confus et complexes.»

Subventionnement à la carte

Foofwa compte une petite vingtaine de créations, dont cinq présentées cette saison. Mais recevoir de l'aide unique-

ment pour un projet est difficilement compatible avec l'acte de création, qui suppose recherche et travail de fond. «Dans l'idéal, je souhaiterais recevoir un soutien régulier, voire un contrat de confiance. Cela m'assurerait un travail de fond avec la compagnie et une fidélité des danseurs qui pourraient alors s'investir complètement dans les projets.»

Ce contrat de confiance est convoité par les chorégraphes des cantons de Genève et de Vaud. Philippe Saire se souvient l'avoir obtenu pour la première fois à Lausanne en 1991. «Après trois ans, on m'a dit que j'avais été suffisamment aidé et que dorénavant je pouvais très bien me débrouiller seul. Il y avait alors une méconnaissance de ce métier. Depuis, le contrat de confiance est devenu un contrat renouvelable.»

S'il fallait recommencer à zéro...

Et s'ils devaient débiter aujourd'hui, que feraient-ils? A qui demander de l'argent? Où espérer montrer son travail? Ces questions sont évidemment toujours cruciales pour qui se lance dans la réalisation d'un projet chorégraphique. Pour Philippe Saire, ne trouver aucun lieu pour montrer son travail est le plus sûr moyen de couper les ailes aux anges. «La première chose que je ferais, affirme sans hésitation le Lausannois, c'est trouver un lieu et une structure où monter ma production. Je taperais à toutes les portes! Hier comme aujourd'hui, il faut beaucoup d'acharnement.» A rebrousse-poil, Foofwa estime qu'il est intéressant et important de savoir aussi se débrouiller seul, sans l'aide d'une structure. «C'est beaucoup de travail, d'incertitudes et de soucis, mais cela laisse aussi une grande liberté sur certains choix, comme la communication.»

Foofwa d'Immobilité et Philippe Saire, aussi différents soient-ils dans leur façon d'appréhender la danse et de mener leur carrière de chorégraphe, ont ceci en commun: l'énergie et l'acharnement aujourd'hui nécessaires à qui souhaite faire profession de la danse.

Anne Davier

Frédéric Gafner, de son vrai nom, choisit de s'appeler **Foofwa d'Immobilité**, un patronyme qui correspond à son tempérament aventureux et porté sur l'expérimentation néo-dadaïste. Avant cela, Foofwa naît à Genève en 1969 de parents danseurs: Beatriz Consuelo et Claude Gafner. Sa recherche artistique se centre principalement sur le rôle du danseur dans la société. Foofwa a également développé l'idée de la «dancerun», une danse courue qui se décline sur dix créations.

Philippe Saire naît à Alger en 1959. Il fonde en 1986 à Lausanne sa propre compagnie, la Compagnie Philippe Saire. En 1995, il inaugure son lieu de résidence, le Théâtre Sévelin 36 à Lausanne, qui accueille annuellement différents événements consacrés exclusivement à la danse, dont le Festival international de danse de Lausanne. Outre ses créations, la compagnie se produit dans des lieux extérieurs à la scène, avec notamment des interventions chorégraphiques dans la ville de Lausanne.

Philippe Saire

Photo: Mario del Curto





Editer le théâtre romand

Depuis longtemps le Fonds culturel de la SSA encourage l'édition d'œuvres théâtrales d'auteurs membres de la SSA dans le but d'inciter les théâtres ou troupes professionnelles à créer des textes dramatiques nouveaux et de diffuser en Suisse et à l'étranger les œuvres théâtrales romandes.

La Commission culturelle de la SSA souhaite réorienter et dynamiser son soutien à l'édition de pièces de théâtre. D'une part parce qu'elle a mené une réflexion sur ce que pourrait être une collection de textes de théâtre réellement représentative de la création d'ici et attractive pour le public tant des lecteurs, des spectateurs que des professionnels. D'autre part parce qu'elle est consciente que ces publications n'ont de sens que si est envisagée une approche sérieuse des questions de diffusion non seulement en Suisse romande mais sur les territoires francophones où ces textes peuvent avoir des potentialités de production: en France, en Belgique et au Québec. Evidemment les solutions à l'ensemble de ces problèmes ne sont pas simples à construire si on les confronte seulement aux difficultés générales du marché du livre. La Commission culturelle est toutefois convaincue que l'édition et la diffusion de textes de théâtres est essentielle à la vitalité de cette expression en Suisse romande. Ce sont des jalons importants pour valoriser une écriture jusqu'à sa concrétisation sur scène.

La Commission culturelle a suspendu la collection actuelle et décidé de collaborer avec **Bernard Campiche Editeur** pour créer une nouvelle **Collection Théâtre** en format de poche. Le concept et les éléments concrets qui en découlent (catégories d'ouvrages publiables, règlement, marche à suivre et délais pour les auteurs et les théâtres, mode de décision éditoriale, etc.) sont en cours d'élaboration. Ils seront communiqués cet automne et les premiers ouvrages devraient voir le jour au printemps 2005.

Nouveau règlement de la Collection Théâtre dès cet automne: www.ssa.ch (rubrique documents / règlements du Fonds culturel), 021 313 44 66 / 67 ou cs@ssa.ch

Les concours actuels de la SSA

• Bourses SSA 2004 à la traduction de pièces de théâtre

En partenariat avec le Pour-cent culturel Migros, **3 bourses de 8000 francs** chacune au maximum destinées à des auteurs et traducteurs qui projettent de traduire dans l'une des quatre langues nationales une œuvre théâtrale d'un auteur contemporain et vivant, écrite dans l'une des quatre langues nationales. Les pièces traduites sont en plus éditées sous forme de brochures et envoyées aux théâtres en Suisse et à l'étranger.

Délai pour l'envoi des dossiers:

1^{er} septembre 2004

• Soutien SSA à la composition dramatico-musicale

Pour encourager les auteurs dramatiques à commander des musiques originales à des compositeurs suisses ou domiciliés en Suisse, la SSA offre annuellement **3 bourses de 3000 francs** chacune pour les compositeurs. Les compositions musicales doivent accompagner un spectacle théâtral dont l'auteur dramatique est Suisse ou domicilié en Suisse. Les décisions d'attribution des bourses sont prises par la Commission culturelle de la SSA, sur demande des compositeurs. Les candidatures peuvent être déposées à tout moment.

• Soutien SSA à la composition lyrique

Afin de soutenir la composition lyrique (opéra, opérette, comédie musicale, drame lyrique), le Fonds culturel de la SSA offre annuellement une bourse d'écriture musicale de **10000 francs** à des compositeurs suisses ou domiciliés en Suisse. L'œuvre envisagée peut être destinée soit à la scène, au cinéma, à la radio ou à la télévision. La décision d'attribution de la bourse est prise par la Commission culturelle de la SSA, sur demande des compositeurs. Les candidatures peuvent être déposées à tout moment.

Règlements: www.ssa.ch (documents / règlements du Fonds culturel), 021 313 44 66 / 67 ou cs@ssa.ch

Résidences d'écriture visuelle à l'île d'Elbe

Le Fonds culturel de la SSA ainsi que la Fondation Dr Robert et Lina Thyll-Dürr proposent deux ateliers d'écriture visuelle (cinéma/télévision) animés en langue française par Emanuelle delle Piane.

Ils se dérouleront du **4 au 11 novembre 2004** et du **17 au 24 novembre 2004** à la Casa Zia Lina sur l'île d'Elbe. Chacun de ces ateliers accueillera cinq auteurs.

Par auteur participant, la SSA prend en charge 400 francs du coût de l'atelier et la Fondation Thyll-Dürr les frais d'hébergement et de nourriture. La participation personnelle s'élève à 425 francs par auteur.

Délai pour l'envoi des candidatures:

6 septembre 2004

Règlement de participation, fiche d'inscription et programme: www.ssa.ch (rubrique documents / règlements du Fonds culturel), 021 313 44 66 / 67 ou cs@ssa.ch.

Aides aux auteurs suisses

Le Fonds culturel géré par l'Office fédéral de la culture est une institution à caractère artistique et social qui sert à soutenir et promouvoir des artistes, des écrivains et des musiciens professionnels suisses se trouvant dans une situation financière difficile. Le soutien consiste à attribuer un montant variant entre 2000 et 10 000 francs, qui doit être consacré à des recherches et des projets artistiques sur le long terme.

Délai pour l'envoi des candidatures: **15 octobre 2004**

Formulaire d'inscription: Fonds culturel, Office fédéral de la culture, Service art, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne, swissart@bak.admin.ch, www.culture-suisse.admin.ch/index_f.html (art et design- concours et subventions / Fonds culturel)





aimer

Le Prix SSA/ SUISSIMAGE à Visions du Réel 04

Le Festival international de cinéma Visions du Réel a eu lieu du 19 au 25 avril. Ont été présentés 120 documentaires de création sélectionnés parmi 1500 films. Sept sections – dont deux compétitives, la Compétition internationale et les Regards neufs – les départageaient.

Le Fonds culturel SSA et la Fondation culturelle de SUISSIMAGE ont doté le **Prix du «Jury Cinéma Suisse»** avec **10 000 francs** pour un film documentaire suisse particulièrement novateur, tant sur le plan esthétique que thématique. Le jury de cette année, composé de Hugues Le Paige (Belgique), Georges Pfründer (Suisse) et Pat van Heerden (Afrique du Sud), a décerné le prix à **Dieter Fahrner** pour **Que sera?**. Une mention spéciale a été attribuée à **Olga Baillif** pour **Kint**.



Que sera? Un film de Dieter Fahrner.

Le Prix Spécial du jury à Fribourg 04

Le Festival international de films de Fribourg a eu lieu du 21 au 28 mars. C'est le long métrage **La Mecha** (La Mèche) du réalisateur argentin **Raúl Perrone** qui a été désigné par le jury international pour le prix de **5000 francs** doté par le Fonds culturel de la SSA et de SUISSIMAGE. Selon le jury, **La Mecha** est une histoire simple et minimaliste qui embrasse avec délicatesse, mais aussi avec puissance, la situation économique et sociale de l'Argentine.

TEXTES→en→SCENES

La SSA, Pro Helvetia, le Pour-cent culturel Migros et l'AdS ont lancé en avril dernier un concours pour auteurs dramatiques, dont les lauréats suivront un atelier d'écriture sous la conduite du dramaturge et auteur belge Jean-Marie Piemme. **TEXTES-en-SCENES** est une action menée en étroite partenariat avec sept théâtres de Romandie: Centre d'art scénique contemporain Arsenic, Théâtre Vidy (Lausanne); Théâtre de Carouge, Le Poche Genève, Théâtre en vieille-ville, Théâtre Saint-Gervais (Genève); Les Osses Centre dramatique fribourgeois (Fribourg), Théâtre du Passage (Neuchâtel). Un soutien financier à la production des pièces, dans le cas où les théâtres l'entreprennent, sera assuré par les organisateurs de l'opération. Le jury de sélection, composé de Sylviane Dupuis, Philippe Morand et René Zahnd, ainsi que du dramaturge, a sélectionné parmi vingt candidats les auteurs suivants et leur projet d'écriture:

- **Claudine Berthet** (Lausanne)
- **Sandra Korol** (Lausanne)
- **Nicolas Couchepin** (Cormérod)
- **Camille Rebetez** (Porrentruy)

Ces auteurs se proposent d'écrire jusqu'au début de décembre 2004 les textes dramatiques proposés. Ils suivent parallèlement l'atelier d'écriture en résidence d'une durée de vingt jours répartis en cinq sessions de fin juillet à fin novembre 2004 aux Maisons Mainou (Vandoeuvres) et à L&arc (Romainmôtier). Ils touchent chacun une bourse de 10000 francs. Des lectures publiques des textes achevés auront lieu dans les premiers mois de 2005.

Pétition de soutien aux Maisons Mainou: 1000 signatures

Lancée le 6 mai dernier, la pétition de soutien du Conseil de la Fondation Johnny Aubert-Tournier «Maisons Mainou» a récolté à début juin les 1000 signatures attendues, ainsi que de nombreuses lettres d'en-

couragement, venues de Suisse, de France, d'Italie et d'Espagne. Devant la menace qui pèse sur la résidence d'écriture fondée par la comédienne Germaine Tournier, de nombreuses personnalités et des professionnels du monde politique, des arts, du spectacle et des médias, ont rapidement fait part de leur soutien.

La Commune de Vandoeuvres procède actuellement à un réexamen du dossier. La Fondation Johnny Aubert-Tournier, qui continue malgré tout ses activités – en particulier avec la SSA et le projet «TEXTES-en-SCENES» –, lance une recherche de fonds auprès de privés pour soutenir ses activités en 2004.

Liste des signataires de la pétition sur www.maisonsmainou.ch

Bourses SSA pour la création transdisciplinaire

Le Fonds culturel de la SSA a attribué sur concours **2 bourses** pour soutenir l'émergence d'œuvres transdisciplinaires résolument novatrices. La somme totale à disposition pour le concours était de **30 000 francs**. Le jury s'est réuni le 11 juin dernier à Lausanne pour examiner les 22 dossiers soumis; il était composé de Sandrine Fabbri (journaliste, Zurich), Patricia Bopp (actrice, metteur en scène et réalisatrice, Genève), Giovanni Carmine (curateur indépendant et critique d'art, Zurich) et Jean-Luc Bourgeois (musicologue, philosophe et scénariste, Lausanne). Il a attribué les bourses suivantes:

- **20 000 francs** à **Mischa Käser** (compositeur et metteur en scène, Zurich), **Michael Rüegg** (chorégraphe et danseur, Zurich) et **Yvonne Schlatter** (artiste et décoratrice de scène, Zurich) pour leur projet **SOUNDING SCULPTURES**

- **10 000 francs** à **Martin Zimmermann** (directeur artistique, Zurich), **Dimitri de Perrot** (musicien, Zurich), **Georg Weinand** (dramaturgie & danse, Bruxelles) avec la **Compagnie ANOMALIE** (Marseille) pour leur projet **ANATOMIE ANOMALIE**.

Regards croisés

Antoine Jaccoud, auteur dramatique, est allé voir *Paul s'en va*, qu'Alain Tanner annonce comme son œuvre ultime.



Paul s'en va a au moins deux vertus. Celle d'être d'abord une œuvre pleine de grâce, malgré l'évidence de ses fonctions testamentaires. Ce film est en effet – c'est en tout cas ce qu'a solennellement déclaré son auteur – le dernier film d'Alain Tanner, cinéaste suisse et inventeur (avec quelques camarades avant lui, partis ou retirés) d'un «nouveau cinéma suisse» qui n'existait pas *avant lui* et qui devrait disparaître *avec lui* (Un autre que lui dans ce pays qui userait encore du cinéma de fiction à des fins de critique sociale? – Je ne vois pas...). Je veux dès lors applaudir le fait que cet ouvrage, si asservi au sens, à la transmission et aux bilans, ne soit pas écrasé sous le poids de son «message» (horrible mot aujourd'hui destiné à la stigmatisation), mais fasse preuve tout à la fois d'une légèreté constante (très belle musique de Michel Wintsch, caméra souple et aérienne de Denis Jutzeler) et d'une ironie mordante: «Je ne peux rien pour vous», fait dire à ses élèves Paul B.,

le professeur et mentor évanoui dans la nature qui anticipe la disparition de celui qui l'a inventé. L'asservissement du récit et de ses personnages aux idées, au politique, fut l'un des traits majeurs de l'œuvre tannerienne, au mépris parfois – on a pu lui en vouloir pour ça (et on a bien fait!) – de la dramaturgie et de la narration. C'est une belle et admirable réponse de dernière minute apportée, avec la collaboration de l'écrivain Bernard Comment, à ces critiques récurrentes que de réussir à susciter notre totale participation émotionnelle à cet ouvrage ultime.

Mais quittons là la critique de cinéma pour évoquer l'autre vertu essentielle de *Paul s'en va*. Événement sans précédent dans une région du monde qui n'est pas libre, ou qui s'interdit de l'être, dans ses choix de casting, ce film nous donne à voir et à entendre les meilleurs jeunes comédiens et comédiennes de ce coin de pays, en mobilisant rien moins que dix-sept élèves de l'École supérieure d'art dramatique de Genève

et en ne s'appuyant que sur eux. Tanner a pu dans sa carrière instrumentaliser ses personnages/acteurs, user de leur bouche pour parler à leur place. Ceux de ce dernier film citent et lisent à haute voix Brecht, Heidegger ou Artaud, mais ils jouent, respirent, en un mot: existent dans une juvénile et lumineuse présence que Tanner a suscitée et respectée. Il faut regarder ce travail, ces corps et ces visages avec la plus grande vigilance. Avant de commencer à monter des projets pour et avec ces gens-là. Nombre de ces garçons et de ces filles ont, comme on le dit vulgairement après une audition: *un gros potentiel*.

Alain Tanner a beaucoup vomé sur ce pays, jusqu'à récemment fâcher beaucoup de monde en déclarant – en ces temps de grande réconciliation – que la culture suisse n'existait pas. Il a néanmoins, de Jean-Luc Bideau en 1969 aux élèves de l'ESAD aujourd'hui, puissamment cru en ses acteurs.

Antoine Jaccoud

Paul s'en va d'Alain Tanner.



Photo: Gemini Films



SE SOUVENIR

Service du dépôt d'œuvres

Késako

Le dépôt d'œuvres auprès de la SSA aide l'auteur à se prémunir contre le plagiat et permet d'attester que l'œuvre contenue dans l'enveloppe existait à la date du dépôt. Toute œuvre artistique appartenant au répertoire de la SSA peut faire l'objet d'un dépôt. Les dépôts hors du répertoire de la SSA sont admis lorsque l'auteur est membre de la SSA. Un dépôt peut toutefois être refusé en raison de son volume ou de sa nature. Le dépôt est gratuit pour les membres de la SSA qui déposent une œuvre faisant partie de son répertoire. Dans les autres cas, le dépôt est payant et s'élève à 50 francs.

Comment procéder

En principe, le dépôt est fait directement dans les locaux de la SSA. Néanmoins, le dépôt par voie postale est admis. L'enveloppe spécifique à cet effet, laquelle peut être demandée à la SSA, ne doit contenir qu'une seule œuvre (en photocopies, l'original étant à garder par l'auteur). La SSA conserve le dépôt pendant cinq ans. Durant cette période, le déposant reste libre de la retirer à tout moment, moyennant présentation de l'attestation de dépôt. A l'échéance du contrat, le déposant peut renouveler le dépôt pour la même durée ou reprendre l'œuvre déposée.

Bon à savoir

Si des exemplaires sont destinés à être mis en circulation, nous recommandons d'y faire figurer la mention « œuvre déposée à la SSA sous le numéro... en date du... ». De même, le sigle « C » (Copyright), avec indication du nom de l'auteur et de la date de publication est utile, ne serait-ce que pour indiquer que l'œuvre est protégée.

Contact: christiane.savoy@ssa.ch

Diffusions à l'étranger

Votre œuvre est diffusée à l'étranger? Communiquez-nous le pays, la chaîne et la date de diffusion. Nous récupérerons vos droits plus facilement!

Contact: [Marinella Bertelli, mbe@ssa.ch](mailto:Marinella.Bertelli,mbe@ssa.ch)

Important!

Vous avez changé de coordonnées bancaires ou vous allez le faire? Communiquez-le nous tout de suite afin que nous puissions faire le nécessaire pour vous verser vos droits dans les meilleurs délais!

Contact: [Marie Genton, mg@ssa.ch](mailto:Marie.Genton,mg@ssa.ch)

Réductions avec la carte de membre SSA

Voici la liste actuelle des établissements accordant un rabais aux détenteurs de la carte de membre SSA. La durée de validité de cette carte est de deux ans; vous trouvez la prochaine date d'échéance inscrite sur son verso. Si votre carte est échue, nous nous chargeons de la renouveler et la nouvelle carte vous parviendra automatiquement par courrier.

Théâtres

La Chaux-de-Fonds: Théâtre Populaire Romand

Fribourg: Théâtre des Osses

Genève: Am Stram Gram, Théâtre de Carouge, La Comédie, Le Poche, Saint-Gervais.

Lausanne: Théâtre Boulimie, Compagnie Philippe Saire-Théâtre Sévelin 36, Théâtre Kléber-Méleau, Théâtre de Vidy

Meyrin: Forum Meyrin

Monthey: Théâtre du Crochetan

Montreux: Théâtre Montreux-Riviera

Neuchâtel: Théâtre du Passage,

Centre culturel neuchâtelois

Sion: CMA Sion-Théâtre de Valère

Villars-sur-Glâne: Espace Moncor

Yverdon: Théâtre Benno Besson,

Théâtre de l'Echandole

Bâle: Kaserne Basel

Zurich: Theater am Neumarkt

Winterthur: Theater am Stadtgarten

Verscio: Teatro Dimitri

Cinémas

Lausanne: Cinémathèque suisse, Ciné Qua Non, Cinétoile, Le Zinéma (Microciné)

Sainte-Croix: Cinéma Royal

Matériel informatique

Hotline Computer SA, Renens (PC)

TSI Technique et Support

Informatique SA, Lausanne

(Macintosh)

Réservé aux membres

Abonnez-vous au courriel @-propos de la SSA

Quatre fois par année, un rappel des concours et des actions culturelles SSA, des informations sur les bourses, les prix et les résidences d'écriture en Suisse et à l'étranger ainsi que sur les manifestations culturelles suisses les plus importantes... En plus, vous avez désormais la possibilité de faire figurer le lien vers votre site web dans la nouvelle rubrique « les auteurs SSA sur la toile »!

Envoyez-nous votre adresse e-mail à feedback@ssa.ch

Communication aux abonnés du courriel SSA

Si vous changez d'adresse e-mail, rappelez-vous de nous en informer (feedback@ssa.ch) pour que nous puissions continuer à vous envoyer notre courriel.



A PROPOS

Bulletin d'information trimestriel de la Société Suisse des Auteurs (SSA)

Rue Centrale 12/14
Case postale 3893
CH - 1002 Lausanne

Administration générale

Tél. 021 313 44 55

Fax 021 313 44 56

info@ssa.ch

www.ssa.ch

Rédaction A Propos

Tél. 021 313 44 79, barbara.bonardi@ssa.ch

Fonds culturel

Tél. 021 313 44 66, jolanda.herradi@ssa.ch

Comité de rédaction

Denis Rabaglia (responsable),

Barbara Bonardi (secrétaire de rédaction),

Claude Champion, Emanuelle delle Piane,

Richard Gauteron, Charles Lombard, Zoltán Horváth

Collaboration à ce numéro

Pierre-Henri Dumont, Anne Davier,

Antoine Jaccoud

Correction Anne-Sylvie Sprenger

Graphisme Dizain, Jean-Pascal Buri, Lausanne

Illustrations Mix & Remix

Impression Presses Centrales Lausanne SA